



FICHES PÉDAGOGIQUES
Description des activités

DÉSINFORMATION: AU NOM DE LA LIBERTÉ D'INFORMATION

DESCRIPTION

La « désinformation » a pris une ampleur inédite, notamment via sa propagation sur les réseaux sociaux. Mais cette expression — ou celle de Fake News, rendue célèbre durant la campagne présidentielle américaine de Donald Trump en 2016 — est plus complexe qu'elle n'y paraît. Les deux activités présentées dans ce dossier proposent aux élèves de réfléchir à ce phénomène au regard de la liberté d'expression et d'information. La première activité expose des exemples de nouvelles diffusées et propose de trier le vrai du faux à l'aide d'outils et de définitions. La seconde activité, indépendante de la première, invite les élèves à réfléchir aux conséquences et à la réalité des fausses nouvelles sous forme d'un débat.

COMPÉTENCES PROMUES ET LIENS AVEC LES PLANS D'ÉTUDES

MATURITÉ GYMNASIALE

- Compétences « intellectuelles, scientifiques et épistémologiques »
- Connaissances et savoir-faire pour accéder à de nouvelles informations
- Compétences sur « les méthodes de travail, l'accès aux savoirs et les technologies de l'information »

→ CDIP, Plan d'études cadre pour les écoles de maturité, pp.15-16 et pp.24-25

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

- Capacité de réflexion et à penser de manière critique
- Compétences liées à l'information et à la communication, à « s'approprier des connaissances de manière autonome ; penser et agir de manière critique et différenciée »
- Activités particulièrement en lien avec le plan d'études des arts visuels et arts appliqués

→ SEFRI, Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle, pp.18 et pp.69-70

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRE

- Français
- Information et communication
- Informatique
- Technologie de l'information
- Connaissances civiques, économiques et juridiques
- Philosophie
- Sociologie

NIVEAU

Gymnases et écoles de maturité professionnelle

DURÉE

90 à 180 minutes / compter 2 périodes par activité

MÉTHODE

Travaux de groupe, discussions et débat en classe

ARTICLE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 19 LIBERTÉ D'OPINION ET D'INFORMATION

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.



ACTIVITÉ N°1 IDENTIFIER LES INFORMATIONS TROMPEUSES

Cette activité vise à se familiariser avec la notion de « désinformation » ou « fausses nouvelles » et la réalité qui se cache derrière ce type de nouvelles. La question de fausses informations interroge également les « vraies » : comment les définir et les distinguer ? L'activité propose quelques outils et une réflexion générale sur la liberté d'information.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Les élèves cernent la notion de désinformation
- Les élèves connaissent les moyens de distinguer les fausses informations des vraies
- Les élèves analysent l'information et développent leur esprit critique
- Les élèves comprennent l'importance de la liberté d'informer



DURÉE

2 périodes / 90 minutes



MATÉRIEL

- A 8 cartes « Nouvelles » par groupe d'élèves
- B 7 cartes « Classification » par groupe d'élèves
- C Tableau de vérification de mésinformation, une copie par élève
- D Document « Comment repérer des fake news », une copie par élève
- E Vidéo Tous Factcheckeurs : Quelle différence entre faits et fake news ?
→ www.youtube.com/watch?v=lrZy5lZrmSc
- F Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
→ à commander sur : www.amnesty.ch/outils

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 TRIER LES CARTES : VRAIES OU FAUSSES NOUVELLES? (20 MIN)

Diviser la classe en groupes de 4 à 5 élèves et distribuer les cartes **(A)**. Les élèves doivent les classer en deux catégories: celles qu'ils/elles estiment vraies et celles qu'ils/elles estiment fausses. Cette première étape vise à prendre conscience que de fausses informations peuvent paraître vraies, être facilement véhiculées, et qu'il faut des critères pour pouvoir les déceler.

2 DÉFINIR LES NOUVELLES (25 MIN)

Distribuer ensuite les cartes **(B)** aux mêmes groupes et leur demander de définir les nouvelles qu'ils/elles qualifient de fausses à l'aide d'une ou plusieurs des définitions. Au besoin, leur distribuer le tableau **(C)** qui peut les aider. Les élèves réfléchissent ensuite à une définition de ce qui constitue une information vraie et rectifient leur classement en deux catégories, si besoin, de l'étape 1. Les résultats de la classification sont mis en commun par l'enseignant-e selon les propositions des groupes. Ensuite, les explications relatives aux cartes **(A)** sont distribuées pour vérifier les classifications de chaque groupe. Cette deuxième étape consiste à vérifier que les nouvelles sont bien fausses et à prendre conscience qu'elles sont de différents types. La discussion en plénum permet également de comparer les définitions des fausses informations des vraies et de discuter des critères qui définissent les deux catégories d'informations.

3 COMPRENDRE L'ÉLABORATION D'UNE INFORMATION VÉRIFIÉE (15 MIN)

La troisième étape consiste à comprendre comment est élaborée une information vérifiée à l'aide de la vidéo **(E)**. Compléter les définitions et les critères élaborés par les groupes à l'étape précédente. Ensuite, distribuer la fiche **(D)** et discuter des critères qui différencient les faits des fausses nouvelles.

4 COMMENT VÉRIFIER LES INFORMATIONS? (10 MIN)

Cette courte étape consiste à revenir sur les conseils de la fiche **(D)**. Si vous souhaitez approfondir cette étape, voir les outils et liens proposés à la rubrique « Suggestions ».

5 LIEN AVEC LA DÉCLARATION (20 MIN)

Finalement, distribuer la Déclaration universelle des droits de l'homme **(F)** et demander de trouver l'article en lien avec la thématique de l'information. Discuter des questions suivantes :

- En quoi cet article permet-il la diffusion de fausses nouvelles?
- En quoi cet article est-il important pour la liberté de la presse?
- Pourquoi la liberté de la presse est-elle si importante pour notre société?

- Dans quelles situations la liberté d'expression peut-elle être limitée? (Voir articles 2 et 29 de la DUDH: la liberté d'expression se limite là où elle commence à restreindre un autre droit humain.)

L'enseignant-e anime une courte discussion conclusive sur le lien entre l'article 19 et la désinformation.

SUGGESTIONS

L'enseignant-e peut remplacer les étapes 1 et 2 par un exercice en ligne via le site web www.whatthefake.ch développé par la RTS. Les élèves peuvent faire le test individuellement à l'aide d'un ordinateur ou l'enseignant-e peut projeter le site et faire voter les élèves pour choisir les réponses. Chaque question est accompagnée d'une courte vidéo de réponse ou d'un court texte. Durée du test en classe: environ 30 minutes. Reprendre ensuite à l'étape 3 de l'activité.

Pour aller plus loin dans la vérification des informations, plusieurs sites existent, notamment pour vérifier la source des images et des vidéos.

- Vérifier la source d'image :
→ www.tineye.com ou www.images.google.com
- Vérifier l'origine d'une vidéo sur YouTube :
→ www.citizenerevidence.amnestyusa.org
- Plugin à installer pour vérifier les images et les vidéos :
→ www.invid-project.eu/tools-and-services/invid-verification-plugin



ACTIVITÉ N°2

DÉBAT : FAUT-IL LIMITER LA DÉSINFORMATION ?

L'activité consiste à confronter la classe au débat actuel sur la désinformation en lien avec l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Il y a donc deux idées qui s'opposent lorsque l'on aborde la désinformation : **faut-il limiter leur propagation au nom de la véracité des informations ? Ou alors peut-on diffuser n'importe quelles informations au nom de la liberté d'expression ?** Les élèves formulent des arguments afin de convaincre les autres et développent une réflexion critique, sociale et politique.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Les élèves discutent de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Les élèves débattent de la limitation de la liberté d'expression et de l'essor des fake news
- Les élèves développent un argumentaire appuyé d'exemples réels et développent leur esprit critique



DURÉE

2 périodes / 90 minutes



MATÉRIEL

- H Articles 1 à 4, assez de copies pour le 1^{er} groupe
- I Articles 5 à 7, assez de copies pour le 2^e groupe
- J Fiche de travail « Questions clés », une copie par groupe
- K Fiche de travail « Résumé des arguments », une copie pour le groupe de modération
- L Communiqué de presse de la CNCDH, une copie pour le groupe de modération
- M Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

→ à commander sur : www.amnesty.ch/outils

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1 PRÉPARER LE DÉBAT (25 MIN)

Désigner trois élèves pour la modération du débat et diviser le reste de la classe en deux groupes égaux. Le premier groupe estime qu'une limitation de la propagation de fausses informations constitue une violation de la liberté d'expression et reçoit les articles **(H)**. Le deuxième groupe estime qu'il faut limiter la propagation de la désinformation au nom de la véracité des informations et reçoit les articles **(I)**. Sur la base des articles distribués et à l'aide des questions clés **(J)**, les groupes formulent quelques arguments qu'ils pourront mobiliser durant le débat pour défendre leur point de vue.

Pendant que les groupes se préparent à la discussion, l'enseignant·e explique aux trois élèves qui modèrent le débat de veiller à la gestion du temps, à la répartition de la parole et à noter les arguments au tableau. Les trois élèves reçoivent un résumé **(K)** ainsi qu'un communiqué de presse **(L)**. L'objectif du groupe-modération sera de proposer une synthèse des arguments et de conclure le débat avec le point de vue des droits humains.

2 DÉBATTRE (45 MIN)

Règles pour le débat: les trois élèves qui modèrent le débat l'ouvrent avec la présentation d'une loi contre les fausses nouvelles. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 en Allemagne, la loi d'application du droit au réseaux sociaux, la *Netzwerkdurchsetzungsgesetz* ou *NetzDG*, prévoit une procédure pour signaler un contenu illégal sur les réseaux sociaux, qui peut être bloqué ou supprimé dans les vingt-quatre heures. Les réseaux sociaux doivent fournir des informations sur ces plaintes dans un rapport et le non-respect des mesures peut entraîner de lourdes amendes.

Le premier groupe qui s'exprime présente son premier argument. Quelques minutes peuvent être attribuées au deuxième groupe pour contrer l'argument. L'enseignant·e reste en retrait et intervient si nécessaire dans le débat et aide à la modération.

3 CLORE LE DÉBAT (20 MIN)

Le groupe de modération doit clore le débat, avec l'aide de l'enseignant·e. Si besoin, il peut demander un moment de discussion avant de présenter sa synthèse, voire de nouvelles pistes de réflexions. Il présente une miniconclusion avec 4 arguments pour et contre une limitation des fausses nouvelles (auparavant écrits au tableau). Il termine sa conclusion avec le point de vue des droits humains.

SUGGESTIONS

Le débat peut aussi se dérouler avec la technique d'animation «Fishbowl». De plus, si les élèves le souhaitent, ils et elles peuvent se glisser dans un rôle pour rendre le débat plus authentique: un blogueur ou une blogueuse, une rédactrice ou un rédacteur d'un journal local, une politicienne ou un politicien, etc.

RÉFÉRENCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Amnesty International : Déclaration universelle des droits de l'homme. Disponible en ligne :

→ www.amnesty.ch/fr/themes/droits-humains/declaration-des-droits-de-l-homme

Amnesty International : Amnesty International et Truly.Media unissent leurs forces dans la lutte contre les « fausses informations ». Disponible en ligne :

→ www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/11/amnesty-international-and-trulymedia-join-forces-in-fight-against-fake-news/

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) : Déclaration de l'IFLA sur les fausses nouvelles. Disponible en ligne :

→ www.ifla.org/files/assets/faife/statements/ifla-statement-on-fake-news-fr.pdf

Access Now : Défend les droits humains à l'ère digitale, avec comme chevaux de bataille la sphère privée, la liberté d'expression, la sécurité digitale, la discrimination en ligne, et l'économie et les droits humains (en anglais). Disponible en ligne :

→ www.accessnow.org

RTS : « Fake news, méfiez-vous des apparences ». Disponible en ligne :

→ www.facebook.com/rts.ch/videos/fake-news-nouvo-rts-vous-conseille-pour-traquer-les-fausses-infos/10154423442557654

RTS : Dossier sur la désinformation.

Disponible en ligne :

→ www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/information-et-desinformation/

Les observateurs et France24 : « Comment vérifier les images des réseaux sociaux ? »

Disponible en ligne :

→ www.observers.france24.com/fr/20151106-comment-verifier-images-reseaux-sociaux



FICHES PÉDAGOGIQUES
Matériel pour les élèves

**DÉSINFORMATION :
AU NOM DE LA LIBERTÉ
D'INFORMATION**

A. CARTES « NOUVELLES »

À DÉCOUPER ET DISTRIBUER À CHAQUE GROUPE D'ÉLÈVES

✂

Emran Feroz @Emran_Feroz Suivre

Iran.



09:38 - 31 déc. 2017

73 Retweets 122 J'aime

101 73 122

1

✂



McDonald's a annoncé qu'elle abandonnerait le Big Mac

Le 15 avril 2018, ABC News a annoncé que la chaîne de restauration rapide internationale de McDonald's serait «en mesure d'éliminer progressivement l'emblématique hamburger Big Mac» d'ici le 1er juillet.

2

✂

Le Gorafi 19 août, 09:00

19 août 2013 : SIDA : Les recherches sur un vaccin retardées de plusieurs années à cause de Candy Crush <http://legorafi.fr/lu/2wN>



LEGORAFI.FR

SIDA : Les recherches sur un vaccin retardées de plusieurs années à cause de Candy Crush

1,4 K 95 commentaires 124 partages

J'aime Commenter Partager

3

✂

Les Françaises de moins en moins sportives

10 décembre 2017 Francis Léparante



Selon un sondage fait à Roubaix, les jeunes Françaises sont de moins en moins performantes dans les activités sportives. De plus en plus de femmes sont obèses et ne font plus de sport : en [...]

4

A. CARTES « NOUVELLES »

À DÉCOUPER ET DISTRIBUER À CHAQUE GROUPE D'ÉLÈVES

✂

20 minutes online
20 h · 🌐

Un automobiliste français a été sanctionné par la police genevoise le 14 juillet. Il avait manqué de réaction et bloqué le trafic.



20MIN.CH
Une prune de 250 fr. pour être resté arrêté au vert

👍 🗨️ 🔄 173 48 commentaires 30 partages

J'aime Commenter Partager **5**

✂

À l'instant · 🔒



J'aime Commenter **6**

✂

Pope Francis Shocks World, Endorses Donald Trump for President, Releases Statement

TOPICS: Pope Francis Endorses Donald Trump



fakenewsheadlines · S'abonner

fakenewsheadlines #FakeNews #PopeForTrump #PopeEndorsesTrump #NoTrue

1/1 aime

16 AVRIL 2017

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

7

✂

Hendry Moya Duran
September 5 at 12:20pm · 🌐

Hurricane Irma

⚙️ · See original · Rate this translation



31M Views **8**

A. CARTES « NOUVELLES »

À DÉCOUPER ET DISTRIBUER À CHAQUE GROUPE D'ÉLÈVES



1

L'image porte à croire que cela se passe réellement en Iran, dans un contexte de manifestation. Or, l'image est tirée d'un film et non pas de la réalité. L'auteur du tweet corrige la source dans un commentaire ultérieur. Entre-temps, la majorité des personnes ont été trompées par cette image. On peut parler ici de **contenu trompeur** ou de **contenu manipulé** (dans le cas où l'image sert à illustrer une information).

→ Source : capture d'écran du post Twitter
www.twitter.com/Emran_Feroz/status/947522313481867269

2

La nouvelle pourrait paraître vraie, et pourtant, elle est bien fausse. Il s'agit d'une **satire**, d'une **parodie**, ou encore, d'un **contenu fallacieux**. En effet, le site ABC News n'est pas un site d'information fiable, mais se fait passer pour.

→ Source : exemple capturé du jeu en ligne What the Fake produit par la RTS
www.whatthefake.ch qui a repris la nouvelle de ABCNews.

3

La nouvelle ressemble à une vraie nouvelle publiée par un média sérieux sur Facebook. Et pourtant, si l'on regarde de plus près, le Gorafi est une **parodie** du journal français le Figaro et ne publie que des **satires** et du **contenu fabriqué**.

→ Source : capture d'écran du post Facebook
www.facebook.com/legorafi/posts/614938911870989/

4

Est-ce que l'image corrobore l'information? La nouvelle est fausse et le site BuzzBeed ne doit pas être confondu avec le site BuzzFeed, média numérique indépendant qui produit surtout du divertissement. Les **nouvelles** de BuzzBeed sont **fabriquées** ou **manipulées** pour servir de **propagande** ou nuire à des groupes de personne, et le site est décrié pour ses propos parfois **extrémistes**. Le site est actuellement fermé.

→ Source : capture d'une dépêche du site www.buzzbeed.com qui n'existe plus.

5

Malgré le contenu peu probable de la nouvelle, elle est bien vraie. Les sites d'informations fiables ont également leur page Facebook et partagent du contenu vérifié. Il s'agit donc d'une **vraie information**, publiée par le 20Minutes.

→ Source : capture d'écran du post Facebook du 20 Minutes online, l'article du 20 minutes, www.20min.ch/ro/news/geneve/story/250--8201-fr--d-amende-pour-avoir-tarde-a-demarrer-10879123

6

Qui n'a jamais vu de « Mêmes » sur les réseaux sociaux? Il s'agit d'une **fausse information**, souvent pour rigoler ou parodier, qui peut être diffusée et fabriquée par n'importe quelle personne ou page. Le contenu n'est pas vérifié et le texte peut ne pas du tout concorder avec l'image. Les médias d'informations ne publient pas ce genre de contenu, il faut donc se méfier de la véracité des messages.

→ Source : Mêmes à fabriquer soi-même sur www.memecenter.fr/generateur

7

C'est certainement une des fausses nouvelles les plus connues qui a tourné sur les réseaux sociaux, au moment de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Jamais le Pape n'a déclaré soutenir le président Trump. Il s'agit donc d'un **contenu fabriqué** de toutes pièces dans l'intention politique de favoriser un candidat (**propagande politique**).

→ Source : capture du post Instagram
www.instagram.com/p/BS7cCufg5W6/?tagged=popefortrump

8

Cette vidéo d'un ouragan a été vue plus de 30 millions de fois, suite à sa publication sur Facebook, avec la mention que c'était l'ouragan Irma qui frappait alors Miami (en 2017). En réalité, il s'agit d'une vidéo d'un ouragan en Uruguay en 2016. C'est donc une vidéo erronée, un contenu manipulé ou encore un faux contexte dans le but de tromper, avec l'effet de faire le « buzz » sur les réseaux sociaux.

→ Source : capture du post Facebook
www.facebook.com/hmoyaduran/videos/1859485954092011

B. CARTES « CLASSIFICATION »

À DÉCOUPER ET DISTRIBUER À CHAQUE GROUPE D'ÉLÈVES



SATIRE OU PARODIE

Pas de mauvaise intervention, mais information potentiellement trompeuse



CONTENU FABRIQUÉ

La majeure partie de l'information est fausse, souvent dans l'intention de tromper ou de faire du tort



CONTENU TROMPEUR

Utilisation trompeuse de l'information, souvent dans le but de desservir un sujet ou de porter préjudice à un individu



FAUX CONTEXTE

Information authentique et vraie mais utilisée dans un contexte erroné



CONTENU FALLACIEUX

Imitation de véritables sources d'information



CONTENU MANIPULÉ

Information ou image vraie qui est falsifiée (souvent dans le but de nuire)



LIENS ERRONÉS

Titres, visuels ou légendes ne corroborant pas le contenu

→ Source : à partir des « 7 types de mésinformation ou de désinformation » par First Draft, www.firstdraftnews.org/fake-news-la-complexite-de-la-desinformation/ (consulté le 04.06.19).

C. TABLEAU DE VÉRIFICATION DE MÉSINFORMATION

À DISTRIBUER À CHAQUE GROUPE D'ÉLÈVES

Buts visés et raisons de la mésinformation	Classification des mésinformations ¹ ou des désinformations ²						
	 SATIRE OU PARODIE	 LIENS ERRONÉS	 CONTENU TROMPEUR	 FAUX CONTEXTE	 CONTENU FALLACIEUX	 CONTENU MANIPULÉ	 CONTENU FABRIQUÉ
PIÈTRE QUALITÉ DE JOURNALISME		✓	✓	✓			
PARODIE	✓				✓		✓
PROVOCATION					✓	✓	✓
PASSION				✓			
PARTISANERIE			✓	✓			
PROFIT		✓			✓		✓
POUVOIR OU INFLUENCE POLITIQUE			✓	✓		✓	✓
PROPAGANDE			✓	✓	✓	✓	✓

→ ¹Mésinformation : information ou nouvelle incomplète, erronée ou obsolète.

→ ²Désinformation : information fausse ou fausse nouvelle, mensonge délibéré.

→ Source : à partir de la « Liste de vérification de mésinformation » par First Draft, www.fr.firstdraftnews.org/fake-news-la-complexite-de-la-desinformation/ (consulté le 04.06.19).

D. DOCUMENT « COMMENT REPÉRER DES FAKE NEWS »

MARCHE À SUIVRE À DISTRIBUER À CHAQUE ÉLÈVE



IDENTIFIER LA SOURCE

Explorer le site, son but, sa page « Contacts ».



VÉRIFIER LA DATE

Partager un vieil article ne signifie pas qu'il est d'actualité.



ALLER AU-DELÀ DU TITRE

Les titres peuvent être racoleurs, pour obtenir des clicks. Lire l'article entier.



EST-CE DE L'HUMOUR?

Si c'est trop extravagant, est-ce une satire? Vérifier la vocation du site.



IDENTIFIER L'AUTEUR·E

Faire une recherche rapide sur l'auteur·e: est-il/elle fiable? Existe-il/elle vraiment?



ÉVALUER NOS PRÉJUGÉS

Nos propres opinions peuvent affecter notre jugement.



D'AUTRES SOURCES?

Consulter les liens, pour vérifier l'information.



QUE DISENT LES EXPERT·E·S?

Demander à un·e bibliothécaire ou consulter un site de vérification des faits.

→ Source : à partir du document de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) téléchargeable en ligne www.ifla.org/FR/node/11174 (consulté le 04.06.19).

H. ARTICLE 1

« INSISTER SUR LE FAIT QUE LES VÉRITÉS QUI VOUS DÉPLAISENT SONT DES FAKE NEWS EST DANGEREUX »

LES GRANDS MÉDIAS AMÉRICAINS RÉPONDENT CE JEUDI AUX ATTAQUES DU PRÉSIDENT DONALD TRUMP, METTANT EN AVANT LES DANGERS DES MENSONGES ET AUTRES « FAITS ALTERNATIFS » POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX

« Les journalistes ne sont pas l'ennemi »: honnis par Donald Trump, des centaines de journaux américains ont répondu jeudi en publiant des éditoriaux pour insister sur l'importance de la liberté de la presse.

Menés par le *Boston Globe* sous le mots d'ordre #EnemyOfNone [...], plus de 200 groupes de presse contre-attaquent après la multiplication des coups de boutoir du président américain contre les médias, qualifiant à l'envi de Fake News tout organe de presse publiant des informations qui lui déplaisent.

« LA PRESSE LIBRE A BESOIN DE VOUS »

[...] « Nous avons aujourd'hui aux États-Unis un président qui a créé un mantra selon lequel tout média qui ne soutient pas ouvertement la politique de l'administration actuelle est "l'ennemi du peuple" », écrit le *Globe* dans son éditorial jeudi. [...]

Selon le *Globe*, cette attitude de Donald Trump à l'égard des médias encourage les hommes forts comme le Russe Vladimir Poutine ou le Turc Recep Tayyip Erdogan de traiter les journalistes comme des ennemis.

Le *New York Times*, fréquemment cible des invectives présidentielles, a publié un court éditorial sous un titre en lettres capitales « LA PRESSE LIBRE A BESOIN DE VOUS » rappelant que le peuple avait le droit de critiquer la presse. « Mais insister sur le fait que les vérités qui vous déplaisent sont des fake news est dangereux pour la démocratie », écrit le *Times*.

UNE MENACE PERMANENTE

[...] « Les journalistes couvrent des réunions du gouvernement ennuyeuses et déchiffrent les formules de financement de l'école publique, pour que vous n'ayez pas à le faire », souligne ainsi l'*Arizona Daily Star*. « Ce n'est pas aussi fondamental que le premier amendement, mais cela peut servir. »

Pour les défenseurs de la liberté de la presse, les déclarations de Donald Trump menacent le rôle de contre-pouvoir de la presse et vont à l'encontre du premier amendement qui garantit la liberté d'expression et protège les journalistes.

NOS LECTEURS « N'ONT PAS BESOIN D'ÊTRE CONVAINCUS »

« Je ne crois pas que la presse puisse rester sans rien faire et subir, elle doit se défendre lorsque l'homme le plus puissant du monde tente d'affaiblir le premier amendement », estime Ken Paulson, ancien rédacteur en chef du quotidien *USA Today* et un des responsables du Newseum, le musée de l'information à Washington. Mais il relativise l'efficacité de cette campagne de sensibilisation: « Les personnes qui lisent les éditoriaux n'ont pas besoin d'être convaincues. Ce ne sont pas elles qui hurlent (sur les journalistes) aux meetings présidentiels. »

Selon lui, face aux assauts de la Maison Blanche, les médias doivent développer une campagne « marketing » plus large pour souligner l'importance d'une presse libre comme valeur fondamentale. [...]

SANCTIONNER LES « MAUVAISES ATTITUDES », LE VRAI DANGER

Mais pour les défenseurs des médias, les enjeux sont bien trop importants pour accepter que les affirmations présidentielles soient hors de contrôle. Certains estiment que ses propos ont généré des menaces contre des journalistes et auraient aussi pu créer un climat d'hostilité ayant mené à de violentes attaques comme celle contre le *Capital Gazette* à Annapolis (Maryland) fin juin, où cinq personnes ont été tuées par un tireur entretenant une relation conflictuelle avec le journal.

Selon un récent sondage Ipsos, 43% des Républicains pensent que le président devrait avoir l'autorité de fermer des médias ayant une « mauvaise attitude ».

→ AFP (16 août 2018), « Insister sur le fait que les vérités qui vous déplaisent sont des fake news est dangereux », *Le Temps*, consulté sur www.letemps.ch/monde/insister-verites-deplaisent-fake-news-dangereux

H. ARTICLE 2

QUAND LA LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS FACILITE LA CENSURE

LES LOIS DESTINÉES À LIMITER LES CONTENUS HAINEUX, VIOLENTS OU LES FAKE NEWS SONT PEUT-ÊTRE BIEN INTENTIONNÉES, MAIS LEUR APPLICATION EST BÂCLÉE ET ELLES MANQUENT DE MÉCANISMES PERMETTANT DE GARANTIR LA RESPONSABILITÉ, LA TRANSPARENCE OU LA RÉVERSIBILITÉ, ÉCRIT COURTNEY C. RADSCH DU COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES

Si de nombreux analystes des médias ont correctement identifié les risques posés par les fake news, ou fausses informations, ils ont négligé l'incidence qu'a ce phénomène sur les journalistes eux-mêmes. Ce terme est devenu un raccourci pratique pour calomnier toute une profession et les autocrates s'en sont emparés pour justifier la censure et incarcérer des journalistes, souvent sur la base d'accusations de terrorisme fabriquées de toutes pièces. [...]

Les États-Unis, autrefois chefs de file mondiaux de la défense de la liberté d'expression, ont renoncé à ce rôle. Les tweets incessants du président, Donald Trump, sur les fake news ont servi d'exemple à suivre pour les régimes autoritaires pour justifier la répression de leurs propres médias. [...]

TRUMP COMME PORTE-ÉTENDARD

[...] Ce n'est pas un hasard si ces trois pays [La Chine, l'Égypte et la Turquie] ont été les plus prompts à adhérer à l'idée fixe de Trump au sujet des fausses informations. La Chine, l'Égypte et la Turquie ont à eux trois emprisonné plus de la moitié des journalistes détenus dans le monde en 2017, une tendance dans le droit fil de l'année précédente. Ces gouvernements semblent avoir interprété le silence de la communauté internationale concernant leur répression des médias indépendants comme un blanc-seing. [...]

YOUTUBE CENSURE DES MÉDIAS INDÉPENDANTS

Des lois antiterroristes rédigées en termes vagues, qui font l'amalgame entre des reportages sur le terrorisme et le fait de le soutenir, servent d'alibi à des régimes déterminés à empêcher une couverture médiatique critique. [...]

Même lorsque les journalistes ne sont pas arrêtés, les autocrates ont de plus en plus souvent recours au prétexte des fake news pour discréditer des reportages légitimes. Et, de manière ironique, les efforts déployés par certains gouvernements occidentaux pour expurger les contenus violents ou fallacieux des médias sociaux ont fait le jeu des autocrates. Si les objectifs de ces tentatives d'épuration [...] sont louables, une conséquence imprévue a été la censure de journa-

listes intégrées couvrant des histoires réelles dans certains des endroits les plus dangereux du monde.

On peut citer l'exemple de ce qui s'est passé l'an dernier avec la couverture vidéo de la guerre civile en Syrie. Pour tenter de limiter les contenus extrémistes, YouTube a supprimé des centaines de comptes rendus du conflit, dont un nombre élevé de vidéos postées par *Shaam News Network*, *Qasioun News Agency* et *l'Edlib Media Center* – autant de médias indépendants qui rendent compte de ce désastre.

REMÈDES PIRES QUE LE MAL

[...] Les lois destinées à limiter les contenus haineux, violents ou les fake news sont peut-être bien intentionnées, mais leur application est bâclée et elles manquent de mécanismes permettant de garantir la responsabilité, la transparence ou la réversibilité. Les gouvernements ont sous-traité la censure au secteur privé, dont le moteur du processus décisionnaire est l'optimisation de la valeur pour les actionnaires, et non la défense de la liberté de la presse.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays démocratiques doivent résister à cette offensive autoritaire contre les organisations médiatiques indépendantes et, à cette fin, revoir des lois sur les contenus redigés en termes vagues et vulnérables aux abus. Des médias libres et dynamiques sont indispensables au bon fonctionnement de la société, tandis que la désinformation peut l'affaiblir. Mais les remèdes officiels qui finissent par réduire au silence ceux qui rendent compte de l'actualité sont pires que le mal.

→ Courtney C. Radsch (10 avril 2018), « Quand la lutte contre les fake news facilite la censure », *Le Temps*, consulté sur www.letemps.ch/opinions/lutte-contre-fake-news-facilite-censure, copyright : Project Syndicate, 2018, www.project-syndicate.org

H. ARTICLE 3

ALLEMAGNE : LA LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX COMPORTE DES FAILLES

LA LOI « NETZDG » APPORTE LA MAUVAISE RÉPONSE AU PROBLÈME DES ABUS EN LIGNE.

La nouvelle loi allemande qui oblige les sociétés de médias sociaux à retirer les propos à caractère haineux et d'autres contenus illégaux risque d'aboutir à une censure non justifiée et d'une portée excessive, et devrait donc être rapidement abrogée, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. En forçant les entreprises à pratiquer la censure au nom du gouvernement, la loi établit un dangereux précédent pour les gouvernements d'autres pays qui chercheraient à restreindre la liberté d'expression sur internet.

« Les gouvernements et le public ont raison de s'inquiéter de la prolifération de contenus illégaux ou abusifs, mais cette nouvelle loi allemande est fondamentalement défectueuse », a déclaré Wenzel Michalski, directeur de Human Rights Watch en Allemagne. « Formulée de façon vague, d'une portée excessive, elle transforme les entreprises privées en censeurs trop zélés, soucieux d'éviter les fortes amendes, tout en privant les utilisateurs de tout contrôle judiciaire ou droit de recours. »

Le 30 juin 2017, le Parlement a approuvé la loi d'application du droit aux réseaux sociaux (*Netzwerkdurchsetzungsgesetz*, soit en forme abrégée « NetzDG »), qui est entrée pleinement en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La loi exige que les grandes plateformes de médias sociaux [...] retirent rapidement leur « contenu illégal » tel que défini dans 22 dispositions du Code pénal [...] Risquant des amendes allant jusqu'à 50 millions d'euros, les sociétés sont déjà en train de retirer certains contenus pour se conformer à la loi.

Or deux aspects principaux de la loi violent l'obligation de l'Allemagne de respecter la liberté d'expression, a déclaré Human Rights Watch. Premièrement, la loi attribue aux entreprises qui hébergent les contenus de tiers la lourde tâche de déterminer si les propos des utilisateurs violent la loi, dans des conditions qui incitent à supprimer dans la foulée des propos probablement légaux. Même pour les tribunaux, il est parfois difficile d'émettre de tels jugements, qui exigent une connaissance nuancée du contexte, de la culture et du droit. Confrontées aux délais très courts accordés pour examiner les éléments et au risque de payer de fortes amendes, les sociétés sont peu enclines à pécher par excès de respect de la liberté d'expression. Deuxièmement, la loi ne prévoit pas de contrôle ou de recours judiciaire au cas où la décision trop prudente d'une entreprise priverait une personne de son droit à s'exprimer ou à s'informer. [...]

« Avec la loi NetzDG, l'Allemagne a brimé la liberté d'expression au niveau national tout en établissant un précédent inquiétant pour d'autres pays désireux d'entraver l'expression artistique, la critique sociale, l'activisme politique ou le journalisme en ligne indépendant », a conclu Wenzel Michalski. [...]

LES FAILLES DE LA LOI « NETZ DG »

En vertu de la loi Netz DG, les sociétés ayant plus de 2 millions d'utilisateurs enregistrés en Allemagne ont l'obligation de mettre en place une procédure efficace et transparente pour recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu supposé illégal. Elles doivent bloquer ou retirer « le contenu qui enfreint manifestement la loi » dans les 24 heures après la réception de la plainte, mais ont jusqu'à une semaine, et potentiellement davantage, si une étude plus poussée est nécessaire. Dans les cas particulièrement complexes, les sociétés peuvent renvoyer le dossier à un organe financé par les entreprises mais autorisé par le gouvernement, qui doit trancher dans un délai de sept jours. Le gouvernement, qui n'a toujours pas présenté les critères qu'il utilisera pour autoriser un tel organe, est susceptible de changer les critères à sa guise. [...] Selon la loi, le ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs peut infliger une amende de jusqu'à 5 millions d'euros à un individu responsable, et jusqu'à 50 millions d'euros à la société, s'ils n'ont pas mis en place de système destiné à se conformer à la loi ou s'ils n'ont pas publié de rapport, tous les six mois, sur les mesures qu'ils ont mises en place pour s'y conformer. [...]

L'EFFET DOMINO

Si le précédent établi par la NetzDG mérite une attention particulière, c'est parce que dans le monde entier, des gouvernements cherchent de plus en plus à restreindre l'expression sur internet en forçant les sociétés des médias sociaux à agir comme leurs censeurs, a déclaré Human Rights Watch. [...]

→ Human Rights Watch (14 février 2018), « Allemagne : la loi sur les médias sociaux comporte des failles », consulté sur www.hrw.org/fr/news/2018/02/14/allemande-la-loi-sur-les-medias-sociaux-comporte-des-failles

H. ARTICLE 4

COMMENT TERRASSER LES FAKE NEWS

RÉUNI CETTE SEMAINE AU PALAIS DES NATIONS À GENÈVE, LE 12E FORUM DE L'ONU SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET S'EST PENCHÉ SUR LES REMÈDES À CE POISON QU'EST POUR LA DÉMOCRATIE LA DÉSINFORMATION PRATiquÉE À L'ÉCHELLE INDUSTRIELLE

Donald Trump en a fait sa marque de fabrique pour discréditer les médias qui publient des nouvelles qui ne lui plaisent pas: les fake news. [...] Le phénomène est loin d'être nouveau. Il a plus d'un siècle. Dans un document pour le Conseil de l'Europe, la chercheuse Claire Wardle montre les sérieux dangers qu'il représente pour la démocratie. [...]

En pratiquant la désinformation [...], ses promoteurs ont un objectif: créer la confusion, saper l'autorité des institutions et introduire un relativisme qui pousse chacun à mettre tout sur un même plan. Le président américain [...] est un maître dans l'usage de ce poison démocratique. [...] Quand la Russie diffuse de fausses nouvelles sur le président français Emmanuel Macron ou la démocrate américaine Hillary Clinton, elle cherche elle aussi à provoquer le désordre général qui ouvre la porte à une remise à l'ordre autoritaire. [...] « Il est évident qu'au vu de l'impact de la numérisation, il importe de reconquérir la confiance des utilisateurs », explique la Bulgare Mariya Gabriel, commissaire européenne à l'Économie et à la société numérique. [...]

UN IMMENSE DÉFI

Malavika Jayaram, directrice du Digital Asia Hub, ne cache pas que le défi est immense: « [...] Pour l'heure, nous avons une technologie 4.0 et, pour combattre les fake news, un pouvoir politique 2.0. » Dans ce contexte de désordre informationnel, le directeur de l'Union européenne de radio-télévision (UER), Noel Curran, voit le service public comme un rempart: « Selon une étude réalisée dans 33 pays, 80 % des sondés ont confiance dans le service public. En comparaison, les réseaux sociaux bénéficient d'une confiance de 21 % et celle-ci continue de baisser. » Pour Noel Curran, le service public doit injecter de l'argent dans des secteurs où d'autres ne le font pas, comme le journalisme d'investigation de qualité. [...]

Combattre la désinformation par une régulation plus stricte est une piste que l'UE suit, mais ce n'est toutefois pas suffisant. Dunja Mijatovic, experte internationale de la liberté des médias auprès d'Access Now, met en garde contre une régulation excessive. « Nous sommes en train de surréagir. Je ne vois pas pourquoi on devrait aujourd'hui confier à une organisation, à un gouvernement la tâche de nous dire ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Je ne veux pas qu'on filtre mon esprit à ma place. »

Dunja Mijatovic relève que les unités de vérification des faits (fact-checking) sont peut-être utiles, mais qu'elles exonèrent les autres acteurs de leurs responsabilités. À ses yeux, il est beaucoup plus urgent que les États investissent dès la maternelle dans la formation des enfants pour que le public soit mieux à même d'appréhender l'ère digitale. [...]

L'IMPORTANCE DU NARRATIF

Pour contrer la désinformation [...], il ne suffit pas d'injecter des tonnes d'informations factuelles dans le système. [...] De fait, les fake news s'accompagnent souvent d'un puissant narratif qu'il est difficile d'infléchir. Quand la rumeur laisse entendre que Barack Obama est musulman, la meilleure manière de démentir l'information n'est pas de dire qu'il ne l'est pas, mais de raconter une histoire montrant le même Obama dans une église chrétienne avec sa famille. Chef d'unité à la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne, Paolo Cesarini avance ses solutions: « Pour que le citoyen soit capable de discerner le vrai du faux, il est essentiel qu'il y ait une transparence totale sur les algorithmes et les données personnelles utilisées par les plateformes digitales et sur qui est derrière l'information fournie. »

Le Conseil de l'Europe a lui-même établi toutes une série de recommandations. Les États doivent exiger des plateformes digitales qu'elles mentionnent la provenance des publicités et réguler les réseaux sociaux afin qu'ils ne puissent pas gagner de l'argent en diffusant des fake news. Les médias eux-mêmes sont appelés à éviter d'être manipulés par ceux qui veulent amplifier un phénomène de désinformation.

→ Stéphane Bussard (22 décembre 2017), « Comment terrasser les fake news », *Le Temps*, consulté sur www.letemps.ch/monde/terrasser-fake-news

I. ARTICLE 5 SUR TWITTER, LE MENSONGE SE DIFFUSE PLUS VITE ET PLUS LOIN QUE LA VÉRITÉ

LES FAKE NEWS RENCONTRENT UN ÉCHO BIEN PLUS LARGE SUR INTERNET QUE LES VRAIES INFORMATIONS. ON LE PRESSENTAIT, MAIS UNE VASTE ÉTUDE SCIENTIFIQUE VIENT DE LE DÉMONSTRER. ELLE LIVRE DES PISTES D'INTERVENTION

Fake news, intox, rumeurs: les fausses informations, largement relayées sur les réseaux sociaux, sont une arme redoutable de manipulation de l'opinion publique. Elles auraient favorisé l'élection de Donald Trump et le Brexit, dit-on – mais dans quelle mesure cette rumeur est-elle abusive ou fondée? En France, une loi – très polémique – est en tout cas en préparation pour lutter contre ce phénomène.

« Les réseaux sociaux ont démultiplié la diffusion de l'information, mais on sait peu de choses sur la façon dont ils favorisent la dissémination des fausses informations », écrivent Soroush Vosoughi et ses collègues du Massachusetts Institute of Technology (MIT) [...]. Leur analyse [...] le démontre: sur Twitter, les fausses informations se propagent plus vite et plus loin, touchant davantage de gens que les vraies. L'équipe du MIT a disséqué la diffusion de fausses ou de vraies informations sur Twitter entre 2006 et 2017. Au total, elle a épluché 126 000 histoires relayées plus de 4,5 millions de fois par 3 millions de gens. [...]

RETWEET EN CASCADE

Résultats: globalement, les fausses informations avaient 70% de « chances » en plus d'être retweetées en « cascade » que les vraies. [...] La vérité mettait six fois plus de temps qu'une fake news à atteindre 1500 personnes. [...] La catégorie de rumeurs la plus largement colportée était les nouvelles politiques. Venaient ensuite les légendes urbaines, puis les affaires économiques, le terrorisme, les sciences et technologies, les loisirs et enfin les désastres naturels. Mais d'où viennent ces écarts accablants entre la diffusion – modeste – de la vérité et la dissémination – virale – des intox? Première piste explorée: les relayeurs de fake news seraient des twitteurs plus aguerris, ils suivraient plus de twitteurs et auraient plus de followers. Faux, ont tranché les auteurs: c'est même le contraire.

Seconde hypothèse: les coupables seraient des « robots ». Ce sont des algorithmes programmés pour retweeter automatiquement des données, sur des comptes fictifs. Séviraient-ils davantage pour relayer des fake news? Non, ont montré ces chercheurs. Les robots accélèrent bien la diffusion des informations, vraies comme fausses. Mais la diffusion des fausses nouvelles restait plus large. « Une des stratégies de lutte contre la diffusion à grande échelle des fake

news consiste à identifier et neutraliser les robots [...]. Cette étude suggère que ce ne serait pas si efficace », relève Ewa Kijak, de l'Université de Rennes [...].

« EFFET MILITANT »

Alors? L'équipe du MIT pointe un autre fautif: le comportement des utilisateurs de la twittosphère. Les chercheurs ont sélectionné au hasard un échantillon de 5000 utilisateurs. Ils ont analysé le contenu sémantique des tweets auxquels ils avaient été exposés avant de retweeter une information. Résultat: les fake news relayées avaient un contenu plus « original » que les vraies infos retweetées. De plus, elles inspiraient des émotions différentes: de la peur, du dégoût, de la surprise, tandis que les vraies infos inspiraient de l'anticipation, de la tristesse ou de la joie, un sentiment de vérité.

« Nos jugements peuvent être biaisés par des nouvelles sensationnelles, confirme David Chavalarias, du CNRS à Paris. Mais un « effet militant » peut aussi jouer. En France, lors des dernières élections présidentielles, nous avons montré que, sur Twitter, les fake news se propagent préférentiellement dans les communautés politiques dont elles sont issues. » Ainsi, l'information circule souvent en vase clos.

Comment endiguer le pouvoir de nuisance des fake news? Deux stratégies sont possibles. Ce sont, d'une part, des actions visant à repérer et à signaler les fausses informations. [...] D'autre part, on peut miser sur l'éducation des utilisateurs de réseaux sociaux. Mais la psyché humaine est complexe, soulignent les auteurs d'un « Forum politique » publié dans *Science*. La plupart des gens préfèrent traiter des informations familières qui confortent leurs opinions antérieures, ce qui ne facilite pas la tâche. Ce groupe d'experts appelle donc à un effort de recherches interdisciplinaires, mobilisant les plateformes des réseaux sociaux. L'enjeu: créer « une culture de l'information qui valorise et encourage la vérité ».

→ Florence Rosier (8 mars 2018), « Sur Twitter, le mensonge se diffuse plus vite et plus loin que la vérité », *Le Temps*, consulté sur www.letemps.ch/sciences/twitter-mensonge-se-diffuse-plus-vite-plus-loin-verite

I. ARTICLE 6

INDE : COMMENT LES FAKE NEWS DEVIENNENT SOURCE DE LYNCHAGES

PLUS D'UNE VINGTAINE DE PERSONNES ONT ÉTÉ TUÉES CES DEUX DERNIERS MOIS EN INDE. DES RUMEURS VIRTUELLES AU DANGER RÉEL, DÉCRYPTAGE D'UN PHÉNOMÈNE NOURRI PAR LES PEURS LOCALES.

Dimanche 1^{er} juillet, jour de marché à Rainpada, petit village dans le district de Dhule, au nord-est de Bombay, en Inde. Huit hommes descendent d'un bus, l'un d'entre eux s'adresse à un enfant, et crée la panique. Pris à partie par les habitants, ils sont traînés jusqu'au siège du conseil du village. Trois parviennent à s'échapper. Cinq sont battus à mort. À l'origine de cette violence, de fausses rumeurs circulant sur le réseau de messagerie WhatsApp, qui désignent la présence d'un gang de ravisseurs d'enfants dans le village.

ENFANTS ENLEVÉS ET PEUR DES ÉTRANGERS

Il s'agit du dernier épisode en date d'une série d'agressions survenues dans le pays, à l'origine de plus d'une vingtaine de victimes depuis le 10 mai. En cause, des vidéos devenues virales sur des groupes WhatsApp, mettant en scène des enlèvements d'enfants, sujet particulièrement sensible en Inde, où près de 50 000 mineurs disparaissent chaque année. [...] Si ces fake news propagées sur les réseaux sociaux ont autant de retentissement, c'est en raison des craintes qu'elles attisent, propices à créer ces phénomènes de folie meurtrière collective. Les fondements de ces rumeurs sont toujours les mêmes, « *des enfants enlevés et la peur des étrangers* », résume le docteur Shiv Visvanathan, socio-anthropologue indien. « *Exilés dans leur propre pays, les travailleurs pauvres sont systématiquement ciblés* », les rumeurs se nourrissant des préjugés. [...]

EN INDE, TECHNOLOGIE ET BARBARISME S'ASSOCIENT

« *Les lynchages envers des minorités ne sont pas exceptionnels en Inde* », affirme le socio-anthropologue, mais leur fréquence a atteint une dimension inédite, une quinzaine sont désormais recensés dans près dix États du pays, avec l'utilisation massive des réseaux sociaux. Très populaire en Inde, WhatsApp a attiré plus de 200 millions d'utilisateurs (soit 15 % de la population) [...] Les épisodes de violence atteignent même les villages les plus reculés, où les rumeurs circulent sur des smartphones à bas coût. Avertis du soi-disant « danger », de nombreux internautes se sentent investis d'une mission et souhaitent à leur tour le partager à leur communauté. Cette information en cascades devient dès lors un mécanisme impossible à enrayer.

« *En Inde, technologie et barbarisme s'associent, c'est ce que j'appelle le "techno-barbarisme"* », précise le Dr Shiv Visvanathan. Il inscrit ce phénomène dans un contexte plus large de normalisation de la violence, devenue « *l'une des plus grandes formes de divertissement* » de la population indienne. Il dénonce le partage quotidien de selfies, vidéos et tweets haineux, légitimant la violence gratifiée par les « like » des réseaux. [...] C'est également en raison du manque de confiance envers les forces de l'ordre, que la population a tendance à assurer sa propre défense, affirme le socio-anthropologue. [...]

QUELLE RÉPONSE APPORTER ?

En réaction, les autorités se sont lancées dans la chasse aux fausses informations. Le gouvernement de Narendra Modi exige, dans un communiqué directement adressé à WhatsApp le 3 juillet, la prise urgente de mesures pour empêcher la diffusion de ces « *messages irresponsables et explosifs* ». En attendant, l'État de Tripura, à l'est du pays, a été jusqu'à suspendre SMS et internet de jeudi à dimanche à la suite du lynchage de Zahid Khan, marchand de vêtements accusé de rapt d'enfants.

Pour le Dr Shiv Visvanathan, ces mesures répressives n'ont aucune chance de mettre un terme aux rumeurs meurtrières, qui constituent « *la force des temps modernes, alimentée par l'expansion des nouvelles technologies* ». Selon lui, l'unique solution réside dans l'éducation, la sensibilisation, étendues aux régions les plus isolées. « *C'est un processus lent qui nécessite des études sur le sujet, car notre compréhension de l'impact psychologique des technologies demeure limitée.* »

→ Nina Jackowski (5 juillet 2018), « *Inde : comment les fake news deviennent source de lynchages* », *Le Monde*, consulté sur www.lemonde.fr/international/article/2018/07/05/inde-comment-les-fake-news-deviennent-source-de-lynchages_5326631_3210.html

I. ARTICLE 7

FACEBOOK REMPORTE DE PREMIERS SUCCÈS FACE AUX FAUSSES INFORMATIONS, NOTE UNE ÉTUDE DE STANFORD

UNE ÉTUDE MENÉE PAR TROIS CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ STANFORD MONTRE QUE LE SUCCÈS DE CERTAINES PUBLICATIONS MENSONGÈRES SUR FACEBOOK S'ÉTOILE DEPUIS LA FIN DE 2016.

Les efforts entrepris par Facebook depuis deux ans pour tenter de limiter la propagation d'informations mensongères pourraient commencer à payer. C'est ce qui ressort d'une étude menée par trois scientifiques de l'Université Stanford [...]. Ces derniers ont identifié 570 sites « *producteurs de fausses informations* » et ont étudié le niveau d'activité engendré par leurs articles sur Twitter et sur Facebook entre janvier 2015 et juillet 2018. L'étude montre que le nombre d'utilisateurs de Facebook « *likant* », commentant ou partageant des articles publiés sur des sites connus pour leurs publications mensongères ou fortement biaisées a nettement baissé à partir de la fin de l'année 2016. Cette tendance semble propre à Facebook, puisque le nombre d'utilisateurs de Twitter partageant ces articles a continué sa hausse pendant la même période. [...]

Pour réaliser ces mesures, les chercheurs ont créé une liste de 570 sites [...] combinant plusieurs listes préexistantes établies par des médias spécialistes du « *fact-checking* » [...]. Ils n'ont conservé que des sites apparaissant dans plusieurs de ces listes. Certains sites appartiennent à des médias [...], d'autres ne contiennent que des articles purement mensongers sans but précis et beaucoup le font à des fins politiques [...]. Les données de partage (sur Twitter) et d'engagement (sur Facebook) sont quant à elles issues d'une entreprise commerciale spécialisée dans la mesure d'audience sur les réseaux sociaux.

Les chercheurs ont aussi créé plusieurs listes de sites dits « *de contrôle* » [...]. La tendance est totalement différente des sites mensongers : les interactions sur Facebook et les partages sur Twitter des articles issus de ces sites continuent d'augmenter même après la fin de 2016. Cela a permis aux chercheurs de prendre en compte le changement d'algorithme annoncé en début d'année par Facebook visant à réduire la part des contenus issus des médias par rapport à ceux postés par les proches dans le fil d'actualité des visiteurs.

LES EFFORTS DE FACEBOOK COMMENCERAIENT À PAYER

La rupture claire détectée par les chercheurs, à la fin de 2016, survient peu après l'élection américaine de novembre et correspond au moment où Facebook, sous pression, a commencé à prendre des mesures pour combattre la désinformation en ligne. Le réseau social a, entre autres, commencé à travailler avec des médias spécialistes de la vérification des faits, a mis en place une signalétique pour certains médias problématiques, a diminué la diffusion des articles mensongers lorsqu'ils sont partagés par les utilisateurs et a asséché le financement par la publicité de certains sites propageant des informations mensongères.

« *L'ampleur du problème de la désinformation a semble-t-il décliné, du moins temporairement, et les efforts fournis par Facebook après l'élection de 2016 pour limiter la diffusion de la désinformation pourraient avoir eu un impact important* », écrivent les chercheurs.

DES CHERCHEURS TRÈS PRUDENTS

« *Nos preuves comportent de nombreuses limites importantes, et doivent être interprétées avec précaution* » préviennent toutefois d'emblée les chercheurs. D'abord, expliquent-ils, la durée de vie des sites produisant de fausses informations est très courte [...]. Ensuite, les chercheurs estiment qu'il est possible que la présence des élections ait produit un biais dans leurs résultats : les contenus politiques clivants ont plus de succès pendant cette période. Mais, notent-ils, le fait que leur diffusion augmente sur Twitter après les élections tend à nuancer ce constat. Enfin, certains sites mensongers sont issus de listes créées par des médias partenaires de Facebook dans la lutte contre la désinformation. [...]

Les chercheurs ne veulent surtout pas que leurs travaux sonnent la fin de la lutte contre la désinformation. « *Il est important de souligner que la quantité absolue de fausses informations sur les deux plates-formes demeure importante et que Facebook joue encore un rôle important dans leur diffusion* », écrivent-ils.

→ *Le Monde* (17 septembre 2018), « Facebook remporte de premiers succès face aux fausses informations, note une étude de Stanford », *Le Monde*, consulté sur www.lemonde.fr/pixels/article/2018/09/17/facebook-remporte-de-premiers-succes-face-aux-faussees-informations-note-une-etude-de-stanford_5356230_4408996.html

J. QUESTIONS CLÉS POUR STRUCTURER VOTRE ARGUMENTATION :

1. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA DÉSINFORMATION SUR NOTRE VIE QUOTIDIENNE ?

2. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE LOI CONTRE LA DÉSINFORMATION ?

3. QUELLES SONT LES AUTRES MESURES QUI EXISTENT POUR COMBATTRE LA DÉSINFORMATION EN LIGNE ?

K. FICHE DE TRAVAIL

RÉSUMÉ DES ARGUMENTS

VOUS SOUTENEZ UNE LOI QUI LIMITE LES FAUSSES NOUVELLES EN LIGNE.

1. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES FAUSSES NOUVELLES SUR NOTRE VIE QUOTIDIENNE?

- « Les fake news se propagent préférentiellement dans les communautés politiques dont elles sont issues. Ainsi, l'information circule souvent en vase clos. » [article 5]
- « Si ces fake news propagées sur les réseaux sociaux ont autant de retentissement, c'est en raison des craintes qu'elles attisent, propices à créer ces phénomènes de folie meurtrière collective. » [article 6]

2. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE LOI CONTRE LES FAUSSES NOUVELLES?

- « L'ampleur du problème de la désinformation a semble-t-il décliné, du moins temporairement, et les efforts fournis par Facebook après l'élection de 2016 pour limiter la diffusion de la désinformation pourraient avoir eu un impact important. » [article 7]

3. QUELLES SONT LES AUTRES MESURES QUI EXISTENT POUR COMBATTRE LA DÉSINFORMATION EN LIGNE?

- « [Une] analyse [...] démontre [...] que sur Twitter, les fausses informations se propagent plus vite et plus loin, touchant davantage de gens que les vraies. » [article 5]
- « Les coupables [sont] les 'robots'. Ce sont des algorithmes programmés pour retweeter automatiquement des données, sur des comptes fictifs. » [article 5]
- « Une des stratégies de lutte contre la diffusion à grande échelle des fake news consisterait donc à identifier et neutraliser les robots sur les réseaux sociaux. » [article 5]
- « Le réseau social [Facebook] a, entre autres, commencé à travailler avec des médias spécialistes de la vérification des faits, a mis en place une signalétique pour certains médias problématiques, a diminué la diffusion des articles mensongers lorsqu'ils sont partagés par les utilisateurs et a asséché le financement par la publicité de certains sites propageant des informations mensongères. » [article 7]

4. CONCLUSION : QUELS SONT LES AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES D'UNE LOI QUI LIMITE LES FAUSSES NOUVELLES EN LIGNE?

- « Les fake news [...] ont un contenu plus 'original' que les vraies infos retweetées. De plus, elles inspirent des émotions différentes: de la peur, du dégoût, de la surprise, tandis que les vraies infos inspiraient de l'anticipation, de la tristesse ou de la joie, un sentiment de vérité. » [article 5]
- « [...] On peut miser sur l'éducation des utilisateurs des réseaux sociaux. Mais la psyché humaine est complexe: la plupart des gens préfèrent traiter des informations familières qui comportent leurs opinions antérieures. » [article 5]

K. FICHE DE TRAVAIL

RÉSUMÉ DES ARGUMENTS

VOUS LUTTEZ CONTRE UNE LOI QUI LIMITE LES FAUSSES NOUVELLES.

1. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES FAUSSES NOUVELLES SUR NOTRE VIE QUOTIDIENNE?

- « [...] Le peuple a le droit de critiquer la presse, mais 'insister sur le fait que les vérités qui vous déplaisent sont des fake news est dangereux pour la démocratie.' » [article 1]
- « De nombreux analystes des médias [...] ont négligé l'incidence qu'a ce phénomène sur les journalistes eux-mêmes. Ce terme est devenu un raccourci pratique pour calomnier toute une profession et les autocrates s'en sont emparés pour justifier la censure et incarcérer des journalistes, souvent sur la base d'accusations de terrorisme [...] » [article 2]

2. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE LOI CONTRE LES FAUSSES NOUVELLES?

- « Pour les défenseurs de la liberté de la presse, les déclarations de Donald Trump menacent le rôle de contre-pouvoir de la presse et vont à l'encontre du premier amendement qui garantit la liberté d'expression et protège les journalistes. » [article 1]
- « YouTube a supprimé des centaines de comptes rendus du conflit, dont un nombre élevé de vidéos postées par [...] des médias indépendants qui rendent compte de ce désastre. » [article 2]

3. QUELLES SONT LES AUTRES MESURES QUI EXISTENT POUR COMBATTRE LA DÉSINFORMATION EN LIGNE?

- « [...] Les médias doivent développer une campagne 'marketing' plus large pour souligner l'importance d'une presse libre comme valeur fondamentale. » [article 1]
- « [...] Il est beaucoup plus urgent que les États investissent dès la maternelle dans la formation des enfants pour que le public soit mieux à même d'appréhender l'ère digitale. » [article 4]
- « Pour que le citoyen soit capable de discerner le vrai du faux, il est essentiel qu'il y ait une transparence totale sur les algorithmes et les données personnelles utilisées par les plateformes digitales et sur qui est derrière l'information fournie. » [article 4]
- « Les États doivent exiger des plateformes digitales qu'elles mentionnent la provenance des publici-

tés et réguler les réseaux sociaux afin qu'ils ne puissent pas gagner de l'argent en diffusant des fake news. Les médias eux-mêmes sont appelés à éviter d'être manipulés [...] » [article 4]

4. CONCLUSION : QUELS AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES UNE LIMITATION DES FAUSSES NOUVELLES EN LIGNE A-T-ELLE?

- « [...] Il est parfois difficile d'émettre de tels jugements, qui exigent une connaissance nuancée du contexte, de la culture et du droit. » [article 3]
- « [...] La loi attribue aux entreprises qui hébergent les contenus de tiers la lourde tâche de déterminer si les propos des utilisateurs violent la loi, dans des conditions qui incitent à supprimer dans la foulée des propos probablement légaux. » [article 3]
- « Les lois destinées à limiter les contenus haineux, violents ou les fake news sont peut-être bien intentionnées, mais leur application est bâclée et elles manquent de mécanismes permettant de garantir la responsabilité, la transparence ou la réversibilité. » [article 2]

L. LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS : DES RISQUES POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE DROIT À L'INFORMATION

Répondant aux vœux du Président de la République, une proposition de loi et une proposition de loi organique relatives à la lutte contre les fausses informations sont en cours d'examen à l'Assemblée nationale. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) souhaite alerter les parlementaires sur les atteintes à la liberté d'expression et de la presse, et au droit à l'information portées par certaines dispositions de ce texte.

La liberté d'expression est l'un des « piliers » de nos démocraties. La Cour européenne des droits de l'homme et la CNCDDH le rappellent régulièrement. Une nouvelle fois, après la proposition de loi sur la lutte contre l'espionnage industriel, avec ce texte destiné à lutter contre les « fausses informations », les libertés d'expression et de la presse sont menacées, alerte Christine Lazerges, présidente de la CNCDDH. Il est indispensable que les parlementaires en modifient la rédaction au risque d'ouvrir une « boîte de Pandore » qui va mettre à mal la liberté de la presse.

LES « FAUSSES » INFORMATIONS : UNE NOTION PROBLÉMATIQUE

La proposition de loi affiche pour objectif de lutter contre les « fausses informations », en particulier en contexte électoral. S'il est légitime de vouloir prévenir et lutter contre des tentatives de manipulation du public par la diffusion de faux documents ou de rumeurs malintentionnées lors d'élections, vouloir réprimer les « fausses informations » sans en donner une définition juridique ouvre la voie à des dérives et des excès, et pourrait constituer une sérieuse menace pour la liberté d'expression.

LA PROCÉDURE DE RÉFÉRÉ : INUTILE ET DANGEREUSE

La principale innovation de ces textes réside dans l'introduction d'une nouvelle procédure de référé destinée, en période électorale, à faire cesser au plus vite la diffusion de « fausses informations ». Cette procédure inquiète doublement la CNCDDH : d'abord, elle pourra donner lieu à des tentatives d'instrumentalisation dans le cadre de la campagne électorale, engendrant de la confusion auprès des électeurs ; surtout, les très brefs délais dans lesquels le juge sera appelé à statuer rendront malaisée l'apprécia-

tion de la véracité des informations mises en cause. En outre, les mesures susceptibles d'être adoptées par le juge des référés, telles que le déréfèrement d'un site diffusant ces fausses informations, paraissent disproportionnées. La CNCDDH s'interroge enfin sur l'efficacité d'un tel dispositif étant donné la viralité des contenus sur internet.

LE RENFORCEMENT DE LA POLICE DES MÉDIAS : UN DANGER POUR LE PLURALISME DES MÉDIAS

Alors que la proposition de loi affiche dans ses motifs la volonté de préserver la sincérité des scrutins en période électorale, elle contient des dispositions destinées plus largement à lutter contre des services « influencés » par l'étranger et qui porteraient atteinte aux « intérêts fondamentaux de la Nation » ou participeraient à une « entreprise de déstabilisation de ses institutions ». La CNCDDH s'inquiète du caractère très vague de ces nouveaux motifs d'intervention du CSA, pour lesquels d'ailleurs les « fausses nouvelles » ne sont mentionnées qu'à titre indicatif. L'étendue des pouvoirs de police administrative ainsi confiés au CSA menace de porter atteinte au pluralisme des médias, de manière d'autant moins justifiée que le Code pénal offre déjà les moyens de poursuivre des agissements représentant des atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation.

→ Source : www.cncdh.fr/fr/publications/lutte-contre-les-fake-news-des-risques-pour-la-liberte-dexpression-et-le-droit